

Réunion Linky, Villefranche-de-Conflent, le 20 avril 2016 (deuxième partie)

Un maire des Pyrénées Orientales

En tant que maire (*applaudissements*) je voudrais apporter une précision : le maire ne délibère pas tout seul, mais avec son conseil municipal. Je crois que vous avez raison de mobiliser le combat citoyen. Avec les compétences qui partent de tous côtés, les maires sont de moins en moins influents.

Je suis ici parce que j'ai l'intention de proposer une délibération, mais j'ai un doute sur la notion de propriété. Je suis propriétaire des compteurs d'eau, c'est la commune qui facture la location des compteurs d'eau aux usagers. Mais jusqu'à présent, je n'ai jamais facturé de location de compteurs électriques, c'est ERDF qui facture cette location. Personne n'a levé le doute.

J'ai beaucoup de mal à trouver l'argumentaire pour délibérer. Ce qui m'intéresse en premier, ce n'est pas ma personne de maire. On est encore un peu dans une démocratie, on ne va pas jusqu'à emprisonner les maires qui sont en désaccord avec le président.

En tant que citoyen et en tant que maire, ce qui m'intéresse le plus, c'est la santé de la population. Si des maires ont peur, c'est pour eux. Les communes n'existent plus sans la dotation générale de fonctionnement et les subventions départementales. Les maires craignent des mesures de rétorsion sur leur budget. D'un autre côté, ils sont exposés aux citoyens qui leur disent qu'ils ne veulent pas du Linky. Il faut avoir tout cela en tête, c'est ça le dilemme. L'important, c'est la santé de la population.

Annie Lobé

Au sujet de la propriété des compteurs, ERDF lui-même, dans sa brochure « Tout savoir sur le Linky » éditée en juillet 2015 et remise par les poseurs lors de la pose du Linky :

« *Ces compteurs appartiennent aux collectivités locales et sont exploités par ERDF* »

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/plaquette-ERDF-juillet-2015-les-compteurs-appartiennent-aux-collectivites-locales.pdf>

Le maire

Dans notre département, le SYDEEL départemental (*inaudible*). Les communes n'ont pas forcément tout délégué. Il y a une partie pour laquelle on n'a pas le choix, c'est sur la mise en œuvre des réseaux, l'enfouissement des réseaux, c'est forcément le SYDEEL, mais sur l'entretien des réseaux, chaque commune a le droit de dire (*inaudible*). Nous, on l'a gardé.

J'ai une question très technique. J'avais cru comprendre que par quartier, ou à l'échelle de nos villages, il va y avoir un réémetteur ? Vous n'en avez pas parlé.

Une participante ?

Que cela vous appartienne ou pas, qu'est-ce que cela change ?

Le maire

La décision du maire est difficile à prendre pour quelque chose qui ne lui appartient pas.

Ramon Bordallo

Je veux juste rappeler que les maires ne risquent absolument rien. Il fallait bien que quelqu'un aille au tribunal administratif, il se trouve que je suis peut-être celui-là. Si dans trois ou quatre mois je suis envoyé aux galères, il n'y aura plus qu'à retirer la délibération et en refaire une autre. Honnêtement les maires ne risquent strictement rien. Il faut le rappeler parce que c'est important.

Le maire

Madame Annie Lobé m'a envoyé un courrier dans lequel elle dit que le maire sera responsable s'il a laissé faire.

Ramon Bordallo

En cas d'incendie, ERDF dans ses conditions générales de vente, ne laisse que 20 jours pour prouver que c'est de leur faute. On n'a que 20 jours pour se retourner, pour dire que c'est la faute du compteur Linky qui a déclaré l'incendie.

Personne, en 20 jours, ne peut trouver un expert qui va dire : Oui, ça vient du compteur. Personne. Avec ce système-là, ERDF est tranquille. C'est un élément de plus à rajouter, effectivement, dans les arguments.

Le maire

Vous prêchez un convaincu sur le poids d'ERDF. Le responsable départemental d'ERDF auprès des collectivités m'a menacé personnellement, que je serais « hors la loi » si j'éteignais mon village la nuit (*rires*), alors que j'ai le droit de le faire si je prends la bonne délibération.

Annie Lobé

Vous tombez bien parce que Ramon Bordallo a eu exactement ce combat.

Ramon Bordallo

Quand j'ai été élu maire il y a huit ans, l'une des premières délibérations que nous avons prises était d'éteindre les deux lampadaires de la commune (*rires*). Et quand, dans l'Assemblée générale du syndicat d'électrification, devant 300 maires ou délégués, j'ai demandé un interrupteur pour mes lampadaires, on s'est un peu moqué de moi, ce n'était pas facile.

Pendant deux ans, j'ai bataillé, et maintenant nous avons un interrupteur que l'on programme, ça s'allume à la tombée de la nuit et ça s'éteint à 23 h. Ça a coûté 20 euros.

Le Maire des PO

... (*inaudible*) cause commune (*rires*).

Ramon Bordallo

Autre chose : à propos des départements. Chaque syndicat est départemental. Les statuts sont souvent très différents d'un département à l'autre. C'est pour cela qu'il est très difficile au niveau national d'avoir des informations fiables. Chaque statut de syndicat va donner l'information.

Annie Lobé

J'aimerais répondre à Monsieur le maire sur la question de la propriété. Je ne sais pas si vous étiez là quand j'en ai parlé au début. En 2011, la FNCCR (fédération de tous les syndicats départementaux d'électricité) clamait haut et fort que les collectivités locales étaient propriétaires des réseaux et des compteurs. Aujourd'hui cette fédération prétend que ce seraient les syndicats départementaux d'électricité qui seraient propriétaires.

Un compteur électrique est un bien immeuble, attaché à la maison, qui est elle-même attachée au sol. Et le transfert de propriété d'un bien immeuble nécessite la rédaction d'un acte notarié inscrit à la conservation des hypothèques et doit donner lieu à la perception de droits de mutation par les services fiscaux, même si la cession a été effectuée à titre gratuit.

Ces actes n'ont pas été faits depuis 2011, moment où la FNCCR clamait que les maires étaient propriétaires. Vous pourrez aisément vérifier cela auprès d'un notaire. Je m'en suis entretenue avec le secrétaire général d'un Conseil régional des notaires et c'est lui qui m'a confirmé ce que je viens de vous dire.

Si les communes étaient propriétaires en 2011, elles le sont donc toujours aujourd'hui. La FNCCR a fait des communiqués là-dessus en 2011, qui sont sur son site internet. Non seulement la FNCCR mais également la Commission de régulation de l'énergie (CRE) l'a affirmé. C'est encore aujourd'hui sur son site, et dans le mail que je vous ai envoyé le 18 avril, vous verrez toutes les sources.

La CRE écrit : « Les réseaux publics de distribution sont la propriété des communes – c'est encore aujourd'hui sur le site de la CRE ! –. Celles-ci peuvent déléguer tout ou partie de leurs compétences d'autorités concédantes à des syndicats intercommunaux ou départementaux. Si elles ne l'assurent pas elles-mêmes par le biais des régies, ces autorités concédantes peuvent confier la gestion de leurs réseaux de distribution à ERDF, filiale à 100 % d'EDF, » etc.

Donc, transfert de compétence ne signifie pas transfert de propriété. Et pour le transfert de propriété d'un bien immeuble, il y a des règles, et ces règles sont connues des notaires. Donc, si les compteurs étaient la propriété des communes en 2011, selon les dires de la FNCCR et de la CRE encore aujourd'hui...

La controverse est sortie juste parce que les maires ont commencé à dire qu'ils n'en voulaient pas. C'est tout. Sinon, il n'y avait pas de contestation là-dessus.

Ramon Bordallo

J'aimerais me faire un peu l'avocat du diable, au niveau de l'accessibilité, notamment. Pour la commune de Loubaut, c'est un budget de 150.000 euros. Alors que le budget annuel de la commune, tout compris, est entre 30.000 et 40.000 euros, donc on ne peut pas. L'année dernière, un coup de vent a emporté le toit de l'église. J'ai bataillé pour avoir une subvention, on a réussi à payer le toit, mais honnêtement, l'accessibilité c'est très, très difficile.

L'autre élément que je voulais dire, c'est qu'il faut qu'on vive, quel que soit notre point de vue, tous ensemble. Et ce n'est pas facile. On va avoir des personnes électrosensibles, qui vont dire « je ne peux pas vivre avec tout ça », tandis que leur voisin est un fondu d'informatique, avec des imprimantes 3D, des téléphones, etc. Il va falloir qu'on trouve un compromis, un consensus.

En tant que maire je suis confronté à toutes les facettes de personnalités que l'on peut rencontrer dans une société. Des gens qui sont malades, handicapés, électrosensibles, des gens qui ont une hémiplégie, et des gens qui sont des fondus de technologies. Il faut qu'on trouve tous ensemble des solutions. C'est par le débat, par la confrontation des idées que l'on va arriver à trouver des solutions.

Il n'y aura pas une zone blanche nationale, évidemment, à moins qu'il y ait une catastrophe atomique ou autre.

Une participante

Si une municipalité comme la vôtre prend une délibération de ne pas poser les Linky, mais que des habitants veulent le Linky, comment cela se passe-t-il ?

Ramon Bordallo

Dans la délibération, il est prévu que si quelqu'un veut absolument son Linky, il puisse l'avoir à condition (c'est le problème d'assurance), qu'il fasse une décharge, qu'il décharge la mairie des responsabilités. C'est à ses risques et périls. Et qu'il me montre une attestation d'assurance. ERDF ne me montre pas d'attestation d'assurance. Ils sont incapables d'assurer.

Je lisais dans le *Canard Enchaîné* qu'EDF est quasiment en faillite. Ils doivent 47 milliards d'euros, c'est de la folie, avec les EPR. On voit bien que l'ensemble du système est en déséquilibre. Comment faire confiance à une entreprise qui dit : « Mais si, c'est nous qui allons assurer » ? Ils ne peuvent pas !

Annie Lobé

Il faut voir aussi ce qui se passe dans les cas réels. Nous avons ressorti le témoignage d'une personne qui a eu un feu de son compteur électrique, qui n'était pas un Linky, c'est intéressant pour voir la culture d'entreprise d'ERDF à cet égard : ils se défaussent.

Le 30 décembre 2015 au soir, le mari de cette dame qui témoigne a vu de ses propres yeux le feu se déclencher dans le compteur. Heureusement, il n'était pas encore endormi, il a fait évacuer tout le monde.

L'agent ERDF est arrivé, il a voulu enlever le compteur. Son mari l'a empêché, parce qu'il pensait qu'il cherchait à soustraire les preuves – ce qui est vrai, c'est vraiment ce qu'il cherchait à faire !

L'agent avait dit devant tout le monde que ce n'était pas à lui de dire la cause de l'incendie, mais à un expert. Ces personnes ont reçu une lettre d'ERDF disant que « l'agent a déterminé que la cause de l'incendie ne provient pas du compteur ».

Ensuite ERDF se permet de ne pas venir aux réunions d'expertise et empêche, par sa mauvaise volonté, toutes les réparations qui pourraient être faites. Et il faut préciser dans ce cas, qu'il y a avait déjà eu un feu dans ce même compteur le 16 octobre 2015 et que le rapport, à la mi février 2016 quand cette dame a rédigé son témoignage, elle ne l'avait toujours pas.

C'est une culture d'entreprise.

Je n'aime pas parler des gens qui ne sont pas là, mais enfin, ils ont été invités, ils n'avaient qu'à venir. Luc Wanniarachchi est le directeur territorial ERDF pour les Pyrénées Orientales et l'Aude. J'ai mentionné dans un mail que j'ai adressé aux maires que j'avais eu au téléphone une personne qui avait eu un incendie de machine à laver dans un immeuble 24 heures après la pause du Linky, à Pau.

Il me demande par retour de mail l'adresse de cette personne. Je ne lui envoie ni l'adresse ni le nom, mais le témoignage circonstancié que j'ai envoyé à cette personne après notre conversation, parce que c'est une personne d'origine étrangère qui ne parle pas très bien le français. Le témoignage qu'elle m'avait envoyé au départ était incompréhensible, j'ai repris tous les éléments qu'elle m'a fournis par téléphone dans ce mail que je lui ai envoyé.

J'ai transmis cela à M. Wanniarachchi. Il me répond : « J'ai enquêté, non, il n'y a pas eu d'incendie lié à la pose du Linky ». C'est à dire qu'il nie les faits. De même, le responsable d'ERDF à Odeillo, quand j'ai commencé à lui parler des pannes que je vous ai racontées tout à l'heure, il a dit : « Ce ne sont pas des faits ». Je lui ai dit : « Ce sont des faits : ces gens-là, je les ai eus en face de moi. Ce ne sont pas des rumeurs que j'ai entendues, ce sont des gens qui m'ont fait leur témoignage en direct. »

Donc, nier les faits, c'est la culture d'entreprise d'ERDF, il faut le savoir. Arriver à leur faire reconnaître leur responsabilité...

Si vous regardez les lettres qu'ils vous envoient quand vous avez envoyé votre lettre de refus individuel, ils vous répondent : « ERDF est assuré pour tous les sinistres engageant sa responsabilité ». Evidemment, mais ils font en sorte qu'on ne reconnaisse jamais que c'est eux, les responsables !

Comme Monsieur Bordallo l'a souligné, ils imposent un délai très court, puis ils ne viennent pas, etc. S'ils refusent de venir au rendez-vous, l'expert ne va pas faire son rapport et le délai de 20 jours est dépassé.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on aura toujours tort face à ERDF, et c'est pour ça qu'il ne faut pas rester dans leurs mâchoires, et heureusement les maires peuvent faire parapluie et protéger les habitants.

Je dirais que c'est même plus que ça : un maire qui ne va pas délibérer (c'est un peu fort ce que je vais dire, mais...) c'est comme s'il condamnait à mort. Ce n'est pas forcément dans sa commune qu'il va y avoir un incendie mortel. Mais on est certain que sur les 35 millions de compteurs qui vont être posés, il va y avoir des morts. C'est évident, sur la quantité. S'il y a des morts à cause du Linky, il faut savoir que dans les rapports des pompiers, le type de compteur qui est en place dans l'habitation n'est pas précisé. Donc il n'y aura jamais de statistiques. Je suis allée voir, ici, le responsable des pompiers, le lieutenant Sales-Mazou au SDIS de Perpignan. C'était très difficile avec lui. Il m'a dit : « Nous n'avons pas beaucoup d'incendies d'origine électrique ici ». Je ne l'ai pas trouvé très ouvert. J'espère que si c'est un compteur Linky qui était en place en Moselle, le directeur du Codis de Metz va le lui dire à lui, au moins, pour qu'il se mobilise un peu.

Pour moi, il y a deux types de professionnels qui peuvent nous protéger : les professionnels du feu et les électriciens.

Hier est sorti un autre problème du Linky, qui a besoin d'être précisé dans la formulation technique, qui peut être facteur d'incendie ou poser un problème de sécurité électrique, c'est le fait que quand le poseur arrive, il augmente la puissance du disjoncteur à son maximum sans vérifier ce qu'il y a dans le tableau électrique. Si vous regardez les vidéos de pose du Linky, après avoir remplacé le compteur, le poseur ouvre le disjoncteur et le cale à son maximum. Dans la vidéo que j'ai vue, il passe de 15 Ampères à 45 Ampères, ce qui fait une multiplication par trois.

Ils font cela pour pouvoir augmenter à distance la puissance de votre abonnement, sans avoir à faire venir un technicien. Actuellement, quand vous voulez augmenter votre abonnement, un technicien vient pour tourner ce petit cran. Le poseur du Linky le met d'office au maximum, ainsi, quand votre Linky va sauter parce que vous dépassez la limite de la consommation permise par votre abonnement, EDF va pouvoir augmenter à distance la puissance souscrite. Sauf que cela vous met en danger si votre installation n'est pas conforme à la norme NF C 15-100 de 2005 ! Un très grand nombre de logements ne sont pas en conformité avec cette norme récente !

Les six électriciens à qui j'en ai parlé hier m'ont dit : « Ça pose un problème ».

(Roger Hubert confirme)

Et là, on parle de sécurité électrique, c'est-à-dire qu'on revient 50 ans en arrière ou presque, on enlève toutes les protections électriques qui ont été mises en place au fur et à mesure de l'avancement des normes. C'est un vrai problème.

J'espère que les techniciens vont aller voir les maires en disant : « Là, il y a un problème. »

Le maire, à qui doit-il faire confiance pour prendre une décision ? Si les agents techniques communaux pouvaient les alerter là-dessus, ce serait bien.

A travers cela, j'ai compris pourquoi ils recrutent des personnes non formées. C'est parce qu'un électricien refuserait de changer un compteur en 30 minutes sans vérifier ce qu'il y a dans le tableau électrique. Et donc, c'est très grave. Pourquoi ? Parce que ça montre une intention de tromper tout le monde. C'est vraiment la culture de cette entreprise.

Ramon Bordallo

Le problème des précaires fait effectivement partie de l'ensemble. Un des objectifs, je pense, d'ERDF, est de jouer le même jeu que Google, qu'Amazon, qu'Uber : ils vont se positionner très exactement entre les producteurs d'électricité (Enercoop, EDF...) et le consommateur.

Quand le consommateur voudra spéculer sur le coût de l'électricité, il achètera (assez cher j'imagine) un petit appareil qui lui permettra de déconnecter ses propres radiateurs électriques au moment où il y aura une forte demande d'électricité. Avec ce système, c'est la libéralisation complète du prix de l'électricité, à terme. C'est un point fort.

Google s'est installé entre les producteurs d'information (entreprises, journaux...) et le consommateur, et gagne sur chacun d'entre nous 50 euros par an, simplement parce qu'on utilise Google. Sur chacun des milliards d'habitants qui utilise Google. C'est nous qui payons ce système.

ERDF veut, à terme, ce même objectif : avoir des renseignements sur nos consommations qu'il pourra revendre, soit à EDF de préférence, qui est quand même son entreprise mère, soit à d'autres entreprises commerciales.

C'est effectivement quelque chose qui me gêne beaucoup. Quand on voit Uber qui s'est installé entre les propriétaires de voitures et les gens qui veulent se déplacer, c'est pareil. Uber n'a presque rien comme matériel ni comme capital, ils se positionnent là-dessus juste pour se mettre dans le bon flux financier.

ERDF a les mêmes intentions. On arrive à un autre problème : la société de consommation. Vous vous souvenez, il y a quelques années, vers 2008, de la prime à la casse sur les voitures. J'ai vu partir à la casse des voitures qui fonctionnaient parfaitement bien. J'ai trouvé ça scandaleux. Je suis plutôt « écolo-partageux ». Et là, juste pour que l'industrie puisse tourner, on a envoyé à la casse des voitures en parfait état de marche.

Avec les compteurs, c'est pareil. Il y a une volonté, à tout prix, de société de consommation, pour que ça tourne, sans se rendre compte, de façon publique, que les ressources qui restent sont limitées. Les élus le savent bien, pourtant. Le pétrole va être de plus en plus cher, le cuivre de plus en plus difficile à trouver. Toutes ces contraintes naturelles, les élus ne sont pas idiots, ils le savent bien, mais tant que ça tourne, ils sont contents.

Une participante

J'ai une question assez simple. De tout ce que j'ai lu sur ces compteurs, et entendu, je me rends compte qu'il n'y a aucun avantage à la pose de ces compteurs, ni en terme de santé, ni en termes financiers, ni en termes techniques, ni en aucun terme. Il n'a que des inconvénients. On voit bien que tous les avantages sont du côté d'EDF. Ils deviennent une société de service parce que c'est le service qui rapporte le plus, ce n'est pas la production qui rapporte, ni dans l'industrie, ni dans l'agriculture. Tous les avantages sont du côté d'EDF et ERDF et aucun du côté du consommateur, du citoyen, des collectivités territoriales.

Ma question est : qu'est-ce qu'ils utilisent comme arguments pour nous faire avaler un truc aussi m... ? C'est inacceptable ! C'est fou qu'on puisse supporter ça !

Anne-Laure Mager

Il y a une chose qu'on nous ressort à toutes les sauces depuis des années, c'est : « Tout le monde se met au vert ». Le capitalisme vert. Le vert est à la mode, mais uniquement en façade. Ça porte un nom : le *greenwashing*, faire du faux vert en disant qu'on fait du vert.

La loi de transition énergétique, c'est exactement ça, avec ce Linky dedans. On est en train de vendre quelque chose, mais ce qu'il y a à l'intérieur de la boîte est exactement l'inverse de ce qu'on raconte. Ce sont des éléments de langage qui sont de plus en plus utilisés par les politiques et par les multinationales. Parce qu'au niveau national et international, qui nous gouverne ? Ce sont les multinationales, ce sont ces puissances là.

Ces éléments de langage des entreprises viennent dans la puissance politique publique. Ce que nous a dit Ségolène Royal, c'est du copié-collé, c'est sûr, et c'est toujours sur ce mode *greenwashing*. Les gens sont dans une société où ils ne savent pas trop comment faire, on les déculpabilise en leur disant : « Si vous faites ça, cela va aller dans le bon sens, c'est bien pour ceci et pour cela, et ne réfléchissez pas trop, nous réfléchissons pour vous. »

Annie Lobé, montrant un document vert et bleu édité par ERDF

Exemple : « ERDF : Book des solutions climat », « Partenaire officiel Paris 2015 COP 21 », la première page est : « Le système communicant Linky au cœur des solutions climat d'ERDF » (*rires*).

(*Anne-Laure Mager : Oui, c'est exactement ça !*)

Ensuite il y a un autre argument par lequel les écologistes et les écologues se laissent duper, c'est le fait que ce compteur serait soi-disant indispensable pour équilibrer la production des énergies renouvelables et la consommation. Actuellement la France est principalement approvisionnée par quelques centrales nucléaires et soi disant qu'en France, on est prêt à développer les renouvelables et que pour comptabiliser l'injection des renouvelables et équilibrer tout ça, il faudrait, soi-disant, des compteurs communicants.

Sauf que cet argument là a vraiment du plomb dans l'aile quand on sait que l'Allemagne, qui se lance vraiment dans le renouvelable, a refusé les compteurs Linky pour tous les clients de moins de 6 kVA. Et comme la majorité des Allemands a des compteurs de 3 kVA seulement, la majorité des habitations ne sera pas équipée. Or l'Allemagne fait vraiment le virage des renouvelables, contrairement à la France, où il s'agit surtout d'effets d'annonce.

Donc, si on regarde, aucun des arguments avancés ne tient la route. Aucun.

Et il est important de parler aussi aux maires du coût final : 7 milliards d'euros, ERDF dit 5 milliards, mais j'ai vu aussi 10 milliards (*Henri Proglio, alors Pdg d'EDF, avait annoncé un coût de « 200 à 300 euros par compteur », ce qui multiplié par 35 millions fait 7 à 10,5 milliards d'euros*). Il n'y a jamais eu aucun décompte précis : combien pour les compteurs, combien pour l'installation, combien pour développer tout le système d'information qui permet de gérer tout cela.

C'est comme pour l'EPR, on annonce un montant et ensuite il triple. Et ce qu'il faut savoir, ce qui est peut-être le plus scandaleux, c'est que la CRE, Commission de régulation de l'énergie, est l'instance par laquelle le Linky est arrivé. C'est un petit groupe d'une dizaine de personnes, dont le président a eu le mandat de six ans renouvelé il y a six ans (cela fera six ans en décembre 2016 et j'attends de voir ce qui va se passer à ce moment-là) par une loi à la signature de laquelle a participé François Baroin, qui était ministre à l'époque et qui est actuellement président de l'Association des maires de France. C'est lui qui a envoyé à toutes les communes cette note des avocats du cabinet Ravetto, dont le fondateur Paul Ravetto est vice-président et fondateur d'une association de juristes de l'énergie qui se réunit, devinez où ? dans les locaux de la CRE !

C'est un petit monde, une vingtaine ou une quarantaine de personnes qui va se partager le gâteau. Parmi les convives, il y a Thierry Breton, ancien ministre également, ancien président d'Orange, qui a gagné, justement ça répond à votre question, la partie « concentrateurs » qui vont être installés au niveau des postes de transformation : toute une batterie d'ordinateurs et des antennes qui vont communiquer les informations reçues par le CPL qui circule dans les fils, par groupes de 500 compteurs reliés à un concentrateur, qui va communiquer par ondes GPRS. C'est Orange qui a gagné le marché, donc on est entre amis.

Thierry Breton est maintenant chez Atos, qui a gagné le marché pour concevoir toute l'interface logicielle de tout cela. Et, pendant deux ans de 2011 à 2013, a travaillé avec lui, le mari de la nouvelle directrice générale de Engie (maison mère de GRDF qui déploie le Gazpar, compteur équivalent du Linky pour le gaz), qui était auparavant en charge des systèmes d'information chez Orange.

Le plus scandaleux est que dans le rapport de la CRE du 8 mars 2007, il est précisé page 27 que le compteur lui-même a une durée de vie de 15 ans et les concentrateurs une durée de vie de 10 ans. Et page 38, il est dit : « Le coût de renouvellement des matériels dès la deuxième génération n'est pas pris en compte. » Ça veut dire que dans 10-15 ans, il va falloir tout remplacer, repayer 7 milliards. Et qui va payer ? C'est l'augmentation de toutes les factures !

Ce qu'il faut savoir, c'est que, aussi bien au Canada, au Québec, en Espagne, en Italie, toutes les factures ont augmenté. En France, on nous dit que l'électricité augmente de 2 %. Mais ce qu'il faut regarder, ce sont les taxes ! Par exemple la CSPE, aujourd'hui, c'est 17 % de votre facture. Qui collecte la CSPE ? C'est EDF.

Si vous regardez votre facture, c'est vraiment une chose à faire ce soir quand vous allez rentrer, vous verrez que ces taxes, en plus, vous payez la TVA dessus, et cela représente au moins 20 % de votre facture, globalement.

Il faut bien regarder cela, parce que, à côté des augmentations du prix de l'électricité de 2 %, il y a l'augmentation des taxes (<http://prix-elec.com/decomposition>). Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité, qui assure 90 % des recettes d'ERDF, <http://www.erdf.fr/tarif-dacheminement>) est apparu sur nos factures en 2000 et la CSPE en 2003. Et c'est avec ça qu'ils ont financé l'expérimentation Linky. Dans un rapport sénatorial (<http://www.senat.fr/rap/r10-185/r10-1851.pdf> p. 21), il est écrit que le coût global du Linky est financé par le TURPE. La CSPE a augmenté de 15 % à 17 % au 1^{er} janvier 2016.

C'est aussi l'une des raisons de se battre contre Linky. On paie déjà cher l'énergie, surtout quand on est dans un logement mal isolé. Le Linky a déjà fait augmenter nos factures, et elles vont encore plus augmenter.

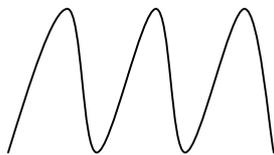
Une participante

Si on coupe le disjoncteur chez soi, est-ce qu'on est protégé du CPL du Linky ?

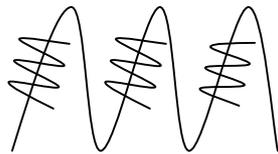
Anne-Laure Mager, Roger Hubert et Annie Lobé

Chez soi, dans une maison individuelle, on est protégé si on disjoncte le compteur. Si vous coupez carrément le disjoncteur général, vous coupez les deux fils (*phase et neutre*) et dans ce cas vous êtes protégée, mais si vous ne baissez que les fusibles, le CPL peut passer quand même s'ils ne sont pas bipolaires.

Le 50 hertz fait ça :



Le CPL se met dessus comme cela :



(veuillez vous représenter le trait qui ondule autour du 50 hertz de façon continue, je n'arrive pas à dessiner mieux)

Anne-Laure Mager

C'est une mesure de protection individuelle, mais elle est insuffisante, en particulier dans les immeubles car vous aurez le CPL qui passera dans les câbles des voisins. C'est pour cela que nous insistons au maximum sur le collectif, qui est très important. Je vous invite à me contacter pour voir quoi faire sur Perpignan. La solution est collective. Couper le disjoncteur, c'est un peu du bricolage, ce n'est pas la solution.

Une participante

Je parlais avec une personne de Foix dans l'Ariège, la semaine dernière, qui me disait qu'elle avait mis sa lettre recommandée sur le compteur qui est en extérieur, mais quand elle est arrivée, le poseur avait arraché le recommandé et s'appêtait à poser le Linky. On n'est pas protégé en collant sa lettre recommandée le compteur.

Anne-Laure Mager

Non, on n'est pas protégé. Parfois il vaut mieux (mais ça dépend qui pose, qui sont les sous-traitants) savoir qui est le sous-traitant, le contacter directement, et c'est parfois plus facile, en insistant, d'avoir le contact avec la personne chargée du déploiement. Le contact humain,

parfois, est plus efficace qu'un courrier. Je vous invite à faire les deux, pour des cas comme celui-ci. De toutes façons, ils ne vont pas envoyer la police parce que vous ne voulez pas changer le compteur.

Si vous expliquez au sous-traitant pourquoi vous ne voulez pas le compteur, si vous êtes électro-hypersensible, ou un peu sensible, dans la mesure où cela a été reconnu comme un handicap, il y a des arguments intéressants à mettre en avant dans la lettre au maire, il y a des arguments qui sont plus intéressants à mettre en avant dans la lettre à ERDF et d'autres arguments que vous allez mettre en avant devant le sous-traitant si vous l'avez au téléphone. Il faut vraiment tout combiner pour mettre un maximum de chances de votre côté.

Un participant

Si vous me permettez cette petite pique, le maire de Foix (*inaudible*) (*rires*).

Annie Lobé

En réponse à cette dame qui a eu ce problème à Foix : c'est la raison pour laquelle je propose un modèle de lettre à envoyer directement à M. Monloubou, c'est le nom du président d'ERDF, à Bernard Lassus, responsable Linky d'ERDF, et à Pierre Guelman, directeur des Affaires publiques d'ERDF.

Pourquoi ? Parce que dans cette lettre il leur est demandé d'arrêter le déploiement sur l'ensemble du territoire national et de retirer les compteurs déjà posés, et que s'ils n'obtempèrent pas, on se portera volontaire pour les attaquer en justice.

Il y a aussi une autre lettre pour le président de la République et une autre lettre pour quatre ministres, et je vais ajouter celui de l'Intérieur, qui est le chef des préfets.

Pourquoi avoir proposé cette action ? Parce qu'il faut mettre en place des boucliers juridiques en envoyant des lettres qui ont une force, pour le cas où ce genre de mésaventure arrive et au cas où il y a des dégâts ensuite, on peut les attaquer directement en disant : Je vous ai prévenus, maintenant les soucis sont là. Et devant la justice, on sera plus fort.

Sur les ondes électromagnétiques, ils se sont arrangés pour qu'on ne puisse pas obtenir gain de cause devant la justice, j'ai suivi cela de très près avec les antennes-relais : des dizaines de plaignants se regroupaient avec un seul avocat –on a inventé la class action avant qu'elle existe. Mais toutes ces procédures ont été annulées parce qu'ils ont trouvé une entourloupe en disant : Ce ne sont pas les tribunaux judiciaires qui sont compétents, ce sont les tribunaux administratifs. Et toutes les procédures en cours ont été annulées.

Pour les maires qui délibéraient pour interdire les antennes relais, ils ont cassé cette dynamique en disant : « Le pouvoir de police du maire ne s'applique pas. » Ils ont changé le Code des postes et télécommunications pour créer une police spéciale et empêcher ce pouvoir de police du maire.

Sur les compteurs, on a de la chance : ils ont cru qu'ils n'auraient pas de problèmes en disant que les maires étaient les propriétaires. Mais il arrive que les maires exercent leur droit de propriétaire en refusant. Donc on va pouvoir se saisir de ça pour obtenir un parapluie municipal.

C'est très important. Je vais vous distribuer les courriers, si vous pouvez les envoyer en lettre recommandée.

A propos du directeur Linky d'ERDF, vous pourrez voir sur le site <http://www.santepublique-editions.fr>, et cela a été repris sur d'autres sites, une vidéo où il dit une chose le 1^{er} décembre 2015 à Itélé et exactement l'inverse le 1^{er} avril 2016 à Jean-Jacques Bourdin sur RMC. Cette vidéo est très parlante.

Pour Pierre Guelman, c'est plus subtil, si j'ose dire. Je l'ai rencontré aux 16^{èmes} Rencontres parlementaires sur l'énergie, organisées par deux députés. Après son *speech* public, je suis allée le voir et je lui ai dit : « Mais comment vous allez faire avec toutes ces pannes ? » Et je lui a raconté brièvement ce que je vous ai dit tout à l'heure. Et il s'est exclamé : « Oh, ça ne va pas être aussi catastrophique que vous le dites. »

Cela veut dire qu'ils sont parfaitement conscients qu'il y a des pannes, et ils mettent la tête dans le sable. Ils considèrent que nous sommes des dommages collatéraux. C'est pour cela que j'ai ajouté son nom.

Vous pouvez aussi leur écrire par mail via la page : <http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrquences.html>

Pour le gouvernement, il y a une autre lettre, adressée au président de la République, à Ségolène Royal, Monsieur Manuel Valls et Emmanuelle Cosse, la ministre du Logement.

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky-c.html#gouv>

J'ai été vraiment ravie d'ajouter son nom à cette lettre quand elle a été nommée ministre, parce que son mari est Denis Baupin, député Vert qui a fait semblant de lutter contre le nucléaire dans la loi de transition énergétique ; et contre le Linky, j'ai essayé maintes et maintes fois de lui faire passer des amendements...

(Dans la salle : Il a démissionné des Verts dimanche dernier)

Ah bon ! Les masques tombent ! Pour le gouvernement, je vous distribue la lettre, il faut envoyer quatre recommandées. Je précise que pour écrire au président de la République, c'est gratuit, même en recommandée avec accusé de réception. La seule chose qu'il faut faire, c'est écrire sur l'enveloppe : Monsieur le président de la République et l'adresse, sans mettre le nom de Monsieur Hollande. Et ce sera gratuit, vous n'avez rien à payer, pas même l'avis de réception.

(Ramon Bordallo : De toute façon, il ne répond pas)

Oui, ça c'est très important : plus de 450 personnes lui ont écrit une lettre bien plus longue et bien plus détaillée. Zéro réponse.

Une participante

Il y a eu une émission avec Elise Lucet, je ne comprends pas qu'Elise Lucet, qui a tant de bagout, ne se branche pas sur le Linky.

Annie Lobé

Elise Lucet a présenté le mardi 29 mars 2016 un sujet sur le Linky dans son JT de 13h sur France 2. Beaucoup de gens m'ont suggéré de la contacter pour lui demander d'enquêter sur le Linky. Elle fait partie du fichier presse. Depuis environ un an, j'envoie des mails régulièrement à tous les journalistes en poste dans les médias. Quand ils ont fait la publicité pour le Linky dans leurs articles rédactionnels le 1^{er} décembre 2015, j'ai été très déçue. Je n'arrête pas de leur envoyer des informations, à tous les journalistes, dont Elise Lucet. J'espère qu'un jour peut-être, un journaliste aura des problèmes et ça le fera peut-être bouger, mais il faut savoir que la presse, c'est vraiment le désert.

La dernière chose que je voulais vous donner, c'est la délibération de Calès-en-Périgord, que je vous propose de donner à votre maire pour lui suggérer de la prendre en exemple.

J'aimerais savoir combien de personnes ici se sentent capables d'aller voir leur maire pour lui parler du Linky ? *(une majorité de participants lève la main).*

C'est superbe, faites-le, c'est génial. Avec la délibération de Calès, vous lui simplifiez beaucoup le travail, dans le sens où cette délibération n'a suscité aucune réaction de la préfecture de la Dordogne et le délai de deux mois est déjà dépassé, donc elle ne peut plus être attaquée en justice. Vous pouvez aussi la donner à tous les conseillers municipaux et en leur expliquant pourquoi vous leur demandez de voter le refus du Linky.

Si le maire n'est pas de bonne volonté, il y a sur le site <http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-contre-linky-c.html#maire> deux modèles de lettre au maire. Le modèle *soft* (doux) : commencez par celui-là, et s'il ne répond pas ou s'il ne fait pas voter la délibération, vous envoyez le modèle « opposition », c'est une gradation : vous l'avertissez qu'en cas de problème vous vous retournerez contre lui, et cela vous permettra ensuite, si jamais vous êtes obligés d'aller au procès, cela vous fera gagner parce que vous l'aurez prévenu.

Imaginez que les transfusés sanguins aient envoyé des lettres à leurs médecins ou à l'organisme qui gérait le sang, qui disaient : « Vous nous mettez en danger avec ce sang non chauffé », l'affaire du sang contaminé ne se serait pas terminée par « responsable mais non coupable ».

L'idée est de faire basculer la peur de camp, qu'il ait peur de la justice. Cela vous fait un bouclier juridique.

(Question d'une participante, inaudible)

Oui mais non, parce que personne ne peut obliger un maire à prendre un risque pour lequel il n'est pas assuré. J'en reviens à ce que vous a dit Monsieur Bordallo : il a regardé, il a contacté son assurance, qui lui a répondu que même pour les incendies causés par le Linky, il n'était pas couvert. C'est fort !

(Ramon Bordallo : Il a dit que ce serait difficile)
Ce serait difficile, voilà, c'est fort !

Une participante

Comment faire pour savoir à qui s'adresser ? Qui sont les sous-traitants ?

Annie Lobé

Où habitez-vous ? (*Réponse : Boule d'Amont*) Est-ce qu'ils ont déjà commencé ? (*Réponse : Non*) Tant qu'ils n'ont pas commencé, on ne peut pas savoir, je ne suis même pas sûr que les marchés soient déjà affectés. (*La participante : Ils ont déjà commencé à Perpignan*) Ici, c'est OTI France (12, rue Eugène Renaux, Z.I. 63800 Cournon d'Auvergne, Tél. : 0 825 560 990, 0,15€ttc/min, email : oti-france@oviance.com ou info@oti-france.com, www.oti-france.com ; c'est la même société qui a fait l'installation des Linky pendant l'expérimentation en Indre-et-Loire). En Ariège, c'est CENTENERO (18, chemin des Ménestrels, 09100 Pamiers Tél : 05 34 01 33), ils le savent.

Une participante

Vous avez dit qu'ERDF était son propre assureur ?

Annie Lobé

Non, je n'ai pas dit cela. Ils disent dans les lettres qu'ils envoient, qu'ils sont assurés pour les risques « engageant leur responsabilité ».

La participante

Mais quand il y a un compteur qui prend feu, ils essaient de dire que ce n'est pas eux.

Annie Lobé

Oui, c'est ça.

La participante

Est-ce que je peux leur écrire : Je refuse le Linky tant que vous ne me communiquez pas une attestation me certifiant que s'il y a le moindre problème avec le compteur, vous m'assurerez ? C'est important, s'ils ne peuvent pas m'assurer. Les maires, vous êtes assurés par qui, par l'Etat ? Comment êtes-vous assuré ?

Ramon Bordallo

Chaque commune a son propre assureur, qui assure un certain nombre de risques. A Loubaut, c'est Groupama, qui est intervenu pour d'autres sinistres, un talus qui s'est effondré, le toit de l'église qui a s'est envolé, pour tout un tas d'autres choses. Par contre, Groupama m'a bien spécifié qu'aucune assurance en France ne prend ces risques des radiofréquences. Aucune.

La participante

Est-ce qu'on peut demander à notre maire, puisqu'il n'aura pas d'assurance s'il autorise cette pose, de faire comme vous avez fait, de demander à votre assurance, pour dégager votre responsabilité, mais comme vous n'êtes pas assuré, ne prenez pas cette responsabilité ?

Ramon Bordallo

L'assurance m'a dit que je n'étais pas assuré, mais comme j'ai délégué au syndicat d'électrification la gestion du réseau, c'est avec eux qu'il faut voir, donc j'ai écrit au syndicat d'électrification : montrez-moi l'attestation d'assurance. Ils m'ont dit : « C'est ERDF qui a récupéré la gestion du réseau, donc ça les concerne, eux. » Et ERDF dit, on est assuré avec nous-mêmes. Donc ils n'ont pas d'assureur, c'est ERDF. C'est là où nous sommes devant une impasse.

(Précision importante survenue après la réunion grâce au mail suivant reçu par Annie Lobé :

Anne-Laure Mager

On a eu le même problème avec les antennes-relais, on parlait aussi de l'assurance. Ne sont pas couverts les dommages causés par le plomb, l'amiante, les OGM et les champs électromagnétiques. Ces dommages sont exclus pas les compagnies de réassurance, c'est à dire les assureurs des assureurs. Ce sont leurs listes d'exclusion. Vous pouvez les trouver sur Internet, c'est mieux de l'avoir quand vous allez voir votre maire, s'il est un peu dubitatif.

Il y a un exemple d'Axa, mais de toute façon les compagnies de réassurances ne couvrent plus ces risques-là :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/AXA-1-sept-2006-excluant-tous-dommages-causes-par-les-champs-electromagnetiques.pdf>

http://www.santepublique-editions.fr/objects/GROUPAMA_RESPONSABILITE_GENERALE_DES_COMMUNES_EXCLUSIONS_PAGES_8_9_VILLASSUR.pdf
(voir f, i et p).

Vous pouvez demander à l'assureur qui assure votre habitation s'il couvre les champs électromagnétiques, vous aurez ainsi un écrit qui montre qu'il vous dit non. Vous pouvez aller voir votre maire, avec, en ajoutant le papier général que vous aurez trouvé en ligne et lui demander : « Comment je fais, si les assurances ne me couvrent pas ? » Dites lui que de toute façon, les compagnies de réassurance ne couvrent plus les dommages liés aux champs électromagnétiques, donc c'est vous qui êtes directement responsable, est-ce que vous avez, Monsieur ou Madame le maire, contacté votre assureur ?

Vous pouvez aussi demander à votre assureur s'il couvre les éventuels incendies causés par le compteur Linky.

Quand on demandait aux opérateurs de téléphonie mobile : Vous pouvez poser une antenne-relais si vous nous assurez de son innocuité et du fait que vous êtes couverts pour les risques électromagnétiques... Ce n'est pas si l'antenne tombe, pour cela, oui, ils sont couverts. Un

salarié d'Orange nous a répondu : Si l'antenne tombe, s'il y a une voiture endommagée, pour cela ils sont couverts. Ce qui n'est pas couvert, ce sont les risques liés aux champs électromagnétiques.

Les compagnies de réassurance au niveau mondial ne couvrent plus les risques liés aux champs électromagnétiques quel qu'ils soient. Cela veut dire, pour parler un peu trivialement, que tout le monde est « à poil » sur cette question, les maires comme tout le monde. Et du coup, c'est leur responsabilité.

Annie Lobé

A propos des assurances, vous pouvez leur écrire par mail. (Voir le modèle ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky-c.html#assurance>

Mais vous devez demander une réponse en lettre recommandée, parce que si vous avez un incendie après la pose d'un Linky chez un voisin, par exemple, est-ce que vous serez remboursés sur la base d'un simple mail ? Non, si votre assureur répond que vous êtes assuré, vous leur demandez une lettre recommandée vous le certifiant.

Cette histoire d'assurance est très importante, parce que les assureurs ont déjà ouvert le parapluie. Nous aussi, on doit ouvrir le parapluie.

Sur le Linky, il faut 1. faire changer la peur de camp, car pour l'instant des maires ont peur de refuser le Linky, c'est pour cela que je suis contente que le maire soit venu, ainsi que Monsieur Bordallo, qui a des ennuis mais qui tient bon.

(Anne-Laure Mager : Il n'a pas tant d'ennuis, ça va...)

Ça ne fait que commencer... (*rires*). En tous cas ça met une pression, et la pression parfois, cela peut empêcher de dormir. Ce que j'apprécie chez Monsieur Bordallo, c'est qu'un jour il m'a dit : « Si je laisse les compteurs Linky posés, sachant que cela peut causer des incendies, je ne vais plus pouvoir dormir » (*applaudissements*).

Pourquoi la question des incendies me paraît-elle primordiale dans la lutte contre Linky ? Parce que dans la réglementation et dans la jurisprudence, sur le dossier des antennes-relais le principe de précaution a été retoqué par le Conseil d'Etat. Mais la réglementation sur les incendies ne relève pas de la précaution mais de la prévention.

Et donc, on est beaucoup plus forts. D'abord parce qu'un incendie qui cause un homicide, cela saisit les esprits. Il y a la destruction des biens, des personnes qui sont blessées ou mortes, donc cela saisit les esprits.

Néanmoins, Sabine Champion a appelé plus de quarante communes au téléphone pour leur demander si elles comptaient venir à cette réunion, dans l'une d'elles, la secrétaire a répondu : « S'il y a un incendie, le détecteur d'incendie se déclenchera ! » (*rires*)

Ramon Bordallo

En tant que maire, je connais à peu près toutes les maisons de la commune. On n'est pas nombreux, donc j'ai été invité à prendre l'apéro chez tous. Je suis un peu bricoleur, j'ai vu tous les circuits électriques des maisons. C'est effarant. Chacun a bricolé ses petits trucs. Si c'est un petit jeune qui va venir installer le compteur Linky, c'est sûr que ça va chambouler l'équilibre précaire qu'il y a dans les maisons en Ariège. Et je sais bien que des maisons vont brûler. Dans certaines maisons, c'est sûr que ça va mettre des problèmes sur le matériel qui est dedans.

On est concerné par l'habitat insalubre, on a des maisons qui vont s'écrouler, alors que l'habitant veut quand même y rester. Je ne commence pas la démarche parce ce que si je le fais, cela entraîne des conséquences abominables : la personne va être éjectée de chez elle.

Pour les compteurs Linky, on va avoir un problème aussi important. Ils vont mettre des compteurs Linky sans prendre de précautions, ou alors dire, non votre circuit n'est pas aux normes, on ne vous l'installe pas, mais on vous coupe l'électricité.

Annie Lobé

J'ai des compléments d'information par une personne qui n'est pas venue, Olivier Pinol, c'est quelqu'un de bien notez ce nom pour tous les Perpignanais qui sont là. Il m'a reçue au mois de janvier, pour la ville de Perpignan, qui n'est pas adhérente au Sydeel (le syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Orientales), donc elle ne dépend pas de Monsieur Arnaudès, le maire de Vivès, qui est président du Sydeel, et qui est pro-Linky à fond et qui a même empêché, dissuadé les maires d'ici de délibérer.

J'ai été reçue également par le directeur du Sydeel, Lionel Vidal, qui m'a semblé être de bonne volonté. Mais il est complètement sous la coupe de M. Arnaudès, son président.

Ici, pour Perpignan, il faut écrire au maire, avec copie à Monsieur Pinol. Au niveau de Perpignan, ce n'est pas vraiment défini, qui s'occupe du Linky. Le maire peut envoyer votre lettre vers M. Christophe Campos qui s'occupe du service d'hygiène, que j'ai eu en ligne une fois.

Il faut ramener la question du Linky sur la question technique, et c'est pour cela que M. Pinol, le responsable des réseaux, est le bon interlocuteur. Il m'a reçu, puis il m'a dit avoir fait des notes à son supérieur hiérarchique, le directeur technique de Perpignan. Il ne sait pas si c'est allé plus haut ou pas.

Ce que je lui ai suggéré, c'est de recommander au maire de surseoir au déploiement sur Perpignan dans l'attente de plus amples informations. Pourquoi lui ai-je demandé cela ? Parce que s'ils font l'installation et qu'il y a un décès par suite d'un incendie, ... Clairement, il m'a dit que sur Perpignan, il a lui-même l'occasion d'entrer dans les logements qui ont subi un incendie d'origine électrique.

Il m'a dit qu'il y a beaucoup de logements à Perpignan qui date des années d'après-guerre, avec des installations électriques des années 1960. Vous mettez du Linky là dessus...

Il m'a dit lui-même, et c'est le premier à me l'avoir dit : « Il faudrait faire un diagnostic électrique avant la pose du Linky ». Mais le diagnostic électrique, c'est comme un diagnostic de voiture. Si l'installation est vraiment mauvaise, vous avez après obligation de faire les

réparations, la rénovation. Cela peut coûter jusqu'à 8 000 euros, la rénovation électrique complète d'un logement !

Si le maire de Perpignan prenait ses responsabilités, il dirait à ERDF : « OK, déployez vos compteurs, mais je vous oblige à faire un diagnostic électrique préalable. Et il a le pouvoir de le faire en vertu de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, qui est d'ailleurs cité dans la loi de transition énergétique à l'article L. 111-51 –j'ai déjà envoyé cette information à tous les maires des Pyrénées Orientales par mail le 18 avril)...

Je vous demande de bien vouloir laisser vos coordonnées sur le cahier afin de recevoir toutes les informations que votre maire a reçues, les quatre mails que j'ai envoyés au cours des quatre derniers jours).

Le maire a cette obligation d'assurer le contrôle des réseaux d'électricité et de gaz. Au titre de cette obligation qui lui est faite par cet article du Code général des collectivités territoriales, il pourrait très bien imposer un diagnostic électrique avant la pose du Linky. Et bien entendu, si EDF devait payer 8 000 euros... Car qui va faire la mise en conformité ? Vous voulez poser un Linky, c'est à vous de payer, EDF/ERDF ! Bien entendu, cela bloquerait tout le système.

Pour une ville comme Perpignan, il faudrait pousser Olivier Pinol en lui envoyant les lettres recommandées version Opposition, vous lui dites : En cas de problème, votre responsabilité est engagée, et écrire aussi en parallèle au maire de Perpignan.

Le déploiement a déjà commencé à Perpignan dans les quartiers Saint-Gaudérique et Moulins à Vent. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'incendie, identifié comme tel, venant du Linky. On ne va pas attendre qu'il y ait des morts pour agir, c'est cela qui me fait peur.

Et ce qui me fait peur dans la réaction de tous les professionnels que j'ai pu voir, c'est que je pense qu'ils attendent qu'il y ait un mort dans le département. Même au niveau du SDIS. Tant qu'il n'y aura pas eu un mort à cause du Linky, ils ne vont rien faire. Ils ne vont pas agir préventivement. Même s'il y a un mort dans les Pyrénées Atlantiques ou en Moselle, ils ne vont pas se sentir concernés. C'est un peu ce qui me fait peur.

Un participant

Ils peuvent se retourner contre les poseurs de Linky, si jamais il y a un incendie. ERDF va dire : C'est parce qu'il a été mal posé et c'est la faute au poseur. Qu'est-ce qu'on peut faire dans ce cas ? EDF n'est pas du tout engagée dans ce cas-là ?

Annie Lobé

C'est pour cela qu'ils recourent à la sous-traitance, c'est pour pouvoir nous mettre dans des embrouillaminis judiciaires pas possibles. Même au niveau des maires, ils seront dans des embrouillaminis judiciaires. Rien que pour cela, ils ont intérêt à délibérer pour interdire le Linky.

C'est un argument que vous pouvez envoyer à votre maire : Vous allez être dans des embrouillaminis judiciaires.

Un participant

Dans ma commune, la femme du maire est engagée, elle sera plus sensible, c'est elle que je vais aller voir.

Annie Lobé

Tout à fait, dans chaque ville, il faut connaître... la femme, et aussi les autres conseillers municipaux, ce sont eux qui vont délibérer. Comme vous connaissez très bien ceux qui vous entourent cela vous permet de déterminer la meilleure stratégie.

Un participant

Je voudrais revenir sur la propriété des compteurs. Vous avez dit que ce sont les maires qui sont propriétaires des compteurs, les compteurs faisant partie de l'ensemble du réseau électrique. Comment peut-on considérer cette information dans le cadre d'une résidence en copropriété, dans laquelle les compteurs sont présents sur chaque palier, à l'intérieur, dans les parties communes ? Dans ce cas, le maire est-il propriétaire des compteurs ?

Annie Lobé

Oui, même si vous regardez votre propre contrat EDF, les conditions générales de vente commencent par : « *Le service public de l'électricité est organisé par les autorités concédantes (les communes, ou leurs groupements, ou exceptionnellement les départements, auxquels la loi a donné compétence pour organiser localement le service public).* » Et à l'article 6-2, il est écrit : « *6-2 Propriété du dispositif de comptage : Le dispositif de comptage est fourni et posé par ERDF. Il fait partie du domaine concédé.* »

Cela veut dire qu'il n'est pas à vous, ça c'est sûr. Tout le monde le dit : les compteurs font partie du réseau, où qu'ils soient placés, même dans un bâtiment public.

Le participant

Juridiquement, au sein de la copropriété qui est représentée par un syndicat de copropriétaires chaque compteur est donc une entité extérieure appartenant à un organisme extérieur, en l'occurrence un établissement public, au sein d'un bâtiment privé ? Voilà ce que ça veut dire ?

Ramon Bordallo

Effectivement, quand il y a un syndic de copropriété, il faut qu'il délibère en disant : On refuse les compteurs.

Le participant

Il faut que cette délibération soit « blindée ». Au final, il y a un aspect strictement concret : les compteurs sont dans un espace privé. Une fois qu'on dépasse la porte d'entrée, interphone, il suffit que quelqu'un ouvre, n'importe qui peut venir, un agent technique d'OTI ou même ERDF ou EDF peut venir pour observer les compteurs qui sont dans des gaines techniques qui s'ouvrent sans aucune difficulté. Et on peut faire ce que l'on veut. Comment, dans un cas pareil, interdire dans un espace privé, c'est-à-dire dans les parties communes d'une copropriété privée, interdire à un agent technique, sous-traitant, ERDF ou EDF le cas échéant,

fournisseur d'électricité en ce qui nous concerne, d'accéder à des compteurs qui ne nous appartiennent pas ?

Ramon Bordallo

Vous pouvez interdire l'accès au lieu.

Le participant

On ne peut pas les empêcher d'entrer. On ne peut pas les empêcher de venir voir les compteurs.

Annie Lobé

Ce qui a été fait à Paris, chez une personne qui est très mobilisée parce que sa compagne est devenue électrosensible, ce qu'il a fait c'est qu'il a cadennassé le sien. La seule chose que vous ne pouvez pas faire, c'est empêcher qu'on voit le cadran, parce qu'ils doivent pouvoir faire le relevé. Il faut laisser le relevé visible.

(Le participant : Ceci est un expédient. De manière concrète, quel est le droit que nous avons ?)

Il y a la violation de la propriété privée, qui est défendue par des articles du Code civil. Par exemple dans le cas du cabinet médical, il y a eu violation de la propriété privée dans le sens où la personne qui était présente a refusé et ils l'ont quand même fait, en étant à l'intérieur.

Le participant

On ne peut raisonnablement pas, dans une résolution d'Assemblée générale de copropriétaire, interdire à des agents techniques de sous-traitants ou même à des représentants d'ERDF de venir pour simplement observer les compteurs. La limite entre venir voir les compteurs déjà existants et ensuite les changer, c'est un peu border-line.

Annie Lobé

C'est pour cela qu'on ne peut que recourir à cet expédient qui est de les cadennasser.

Le participant

Il faut traiter cette question de manière juridique, de façon pointue. J'aimerais poser une question à Monsieur Bordallo. J'habite dans une grande ville de 150 000 habitants. Si nous arrivons à convaincre notre maire, si j'arrive à contacter un agent, ce qui est tout à fait possible, pour lui présenter le dossier, si jamais une délibération arrivait devant le Conseil municipal, il risquerait fort d'y avoir un vote négatif. Ce serait sans doute une des plus grandes villes dont le Conseil municipal serait soumis à l'examen de cette question, il est vraisemblable qu'il y aurait une campagne...

(Annie Lobé : des petites enveloppes qui circuleraient...)

Son service d'hygiène serait sans doute missionné, comme celui de la ville de Perpignan. Le maire donnerait ses consignes et il y aurait un vote négatif.

Roger Hubert

Combien de logement y a-t-il dans votre résidence ?

(Réponse : cinquante)

Pour cinquante logements, ils ont besoin de mettre une antenne. Vous refusez l'antenne. Tous les cinquante compteurs, EDF a besoin de mettre une antenne. S'il y a cinquante logements, il y a cinquante compteurs. Ils vont vouloir mettre une antenne dans l'immeuble. Vous refusez l'antenne, c'est tout, ça va bloquer la pose du Linky.

Anne-Laure Mager

Ce n'est pas sûr, dans certaines villes ça peut être la fibre.

Ramon Bordallo

J'ai pris la décision de passer par un avocat, parce que sur Internet on trouve beaucoup d'informations qui ne sont pas fiables. Je me suis dit qu'il vaut mieux que je m'adresse à un avocat qui est déjà habitué à ce genre de procédure. Si cet avocat me propose une délibération qui tienne la route, je la mettrai de suite sur Internet pour que d'autres puissent en profiter.

Il faut quand même rappeler que c'est quand même spécifique : chaque département a ses spécificités en fonction des statuts du syndicat. On ne peut pas forcément généraliser à toutes les communes de France mais cela donnera peut-être une base fiable.

Pour les copropriétés aussi, il faut faire quelque chose parce que vous n'êtes pas le premier à poser la question : en cas de copropriété, comment faire ?

(Une participante inaudible, probablement locataire d'un office HLM)

Il faut monter un collectif. Je crois beaucoup aux collectifs.

Annie Lobé

Je vais me permettre de vous donner un conseil, c'est d'aller voir les responsables. Plus la structure est grosse, plus il faut demander directement un rendez-vous au directeur, au président et, pour commencer, leur apporter des informations.

Après, vous enchaînez avec une lettre recommandée en les mettant face à leurs responsabilités. En tant que propriétaires, et c'est pour cela que je vous propose de nous laisser vos coordonnées pour que je vous envoie au fur et à mesure les modèles de lettre. J'ai déjà fait un mail là-dessus, mais je ne l'ai pas mis en ligne.

Distribuez dans toutes les boîtes aux lettres la lettre aux voisins.

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky-c.html#voisins>

Même si vous n'êtes après que trois à bouger, ça vaudra quand même le coup. Ensuite, vous passez dans les logements avec la pétition à signer. Vous voyez, toute la graduation des actions.

Pour les grandes villes, Monsieur, il y a une autre idée, c'est de contacter les associations de la ville. Parce que si vous arrivez à convaincre quelqu'un qui est dans une association, vous avez tous les membres de l'association qui peuvent être informés, et cela peut faire boule de neige.

(Question : quel type d'associations ?)

Il faut regarder toute la liste des associations, je pense qu'il faut vraiment faire un travail de fond et les contacter toutes. Vous relevez dans l'annuaire des associations leur adresse mail, vous leur envoyez un mail, pour ne pas que ça coûte trop cher, ensuite vous leur téléphonez, vous leur dites : Il y a ce problème qui concerne notre ville. Le tissu associatif, à mon avis, est la bonne échelle pour une grande ville.

Il y a aussi les commerçants, chez qui vous pouvez laisser des affiches :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/affiche-Linky-contact-local.pdf>
<http://www.santepublique-editions.fr/objects/affiche-Linky-contact-local.doc>

Avec la pétition :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/petition-Linky-maire.pdf>
<http://www.santepublique-editions.fr/objects/petition-Linky-maire.doc>

Dans les grandes villes, vous démarrez tout de suite par une demande de rendez-vous. Si cela ne marche pas, lettre recommandée, si cela ne marche pas, pétition.

Dans une ville de 150.000 habitants, il faut avoir 10.000 signataires de la pétition. Ça veut dire qu'il faut vraiment se mettre en mouvement avec les associations.

Il y a une personne qui a fait un excellent travail sur la Bretagne, qui suggère de contacter la Ligue des droits de l'Homme (LDH).

Pourquoi ? Premièrement parce que cette façon qu'ils ont de poser des compteurs malgré la volonté des gens, il y a clairement un non respect grave. Mais c'est surtout à cause de l'atteinte à la vie privée qui va avoir lieu avec le compteur Linky.

Vous pouvez donc contacter la section locale de la Ligue des droits de l'Homme

(Le 19 avril 2016, la LDH France s'est positionnée sur le dossier Linky en interpellant la CNIL et en publiant un communiqué :

<http://www.ldh-france.org/linky-compteur-communicant-en-dit-beaucoup-notre-vie-privee/>
Le même jour, la section de la LDH de la Presqu'Île-de-Crozon publiait également le communiqué qui a été mis en ligne ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/LDH-Crozon-communique-LINKY-19-avril-2016.pdf>

Pour connaître les coordonnées de votre section locale de la LDH :

<http://www.ldh-france.org/regions/>

Vous pouvez vous référer à ces 2 documents lors de vos contacts avec votre section locale de la LDH.)

Vous pouvez mobiliser les associations d'environnement, de parents d'élèves.

Ici, à Prades, le Collectif est très actif au niveau du marché pour distribuer des informations aux habitants et faire signer des pétitions. L'idée est de créer un collectif dans chaque ville, pour bouger. Ce n'est pas 100 % des habitants qui vont bouger, mais il y en a beaucoup qui bougent.

Je compte créer une page par département, pour faciliter la mise en relation des personnes géographiquement proches qui sont nouvelles sur le dossier Linky. On a la chance, avec les adresses mails, ne pouvoir communiquer facilement avec un grand nombre de personnes pour partager l'information.

Comme le dit Monsieur Bordallo, c'est très important, ce qu'ils font en Ariège : ils organisent des réunions. C'est le contact direct qui permet de mobiliser le mieux possible tout en faisant passer l'information. Parce que quand on se sent seul, on est découragé. Alors que quand on est en réunion, on se sent soutenu par un groupe, c'est très important.

Cette lutte contre Linky, je n'ai jamais vu ça en France, même sur les OGM, il n'y a jamais eu cette levée à la fois des élus, parce qu'il y a quand même beaucoup d'élus, 106 communes (*138 communes au moment de la rédaction du compte rendu, le 9 mai 2016*) qui ont délibéré, plus toutes celles qui n'ont pas encore fait connaître leur délibération, peut-être parce qu'elles attendent les deux mois. Et ça ne va faire qu'augmenter. Plus ça va aller et plus ça va augmenter.

Cette mobilisation extraordinaire qui s'est mise en place, dès quel es compteurs vont commencer à être posés ce n'est pas 50 personnes que vous aurez dans vos réunions, c'est 200 personnes, 300 personnes. On m'a parlé d'une réunion qui s'est tenue dans un village de 300 habitants, où il y avait 400 personnes parce que tous les villages autour étaient descendus. Il y a une mobilisation énorme.

Evidemment, c'est mieux de partir bien en amont. Ce que j'espérais en organisant cette réunion, c'est que 10, 20, 30 communes délibèrent. Elles ne sont pas ici, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne vont pas agir après.

Il faut faire changer la peur de camp. Il y a tellement de risques ! Ce que j'ai l'habitude de dire, c'est que le maire qui ne veut pas délibérer pour protéger ses habitants, il faut lui expliquer qu'il doit délibérer pour se protéger lui-même. S'il a 150 000 habitants, il va avoir combien de compteurs ? 80 000 compteurs, comme à Perpignan ? Ça veut dire beaucoup plus de risques d'incendies. Eh oui ! Statistiquement.

Un participant

Vous avez donné des arguments qui sont très forts vis-à-vis d'un maire, mais un maire de grande ville qui a énormément plus de problèmes qu'un maire de petite commune, et il est soumis à tous types de risques divers et variés, auxquels d'ailleurs au demeurant il se retrouve confronté tous les jours. Par contre, les arguments que vous avez donnés par rapport à sa propre responsabilité, sa propre assurance en tant que maire, et il s'avère qu'en l'occurrence mon maire est un médecin, il est peut-être plus sensible à ces problématiques. Mais la problématique au final, si jamais la résolution est mise à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, c'est le risque des pressions autour, avec des considérations politiques que l'on peut considérer inévitables et qu'il y ait au final un vote négatif.

Ramon Bordallo

On voit que les dotations de l'Etat baissent entre 5 et 10 % par an, c'est phénoménal. Alors que de l'autre côté, les fonctionnaires et les employés territoriaux voient leur indice progresser, donc on a un effet de ciseaux qui fait qu'on voit que les mairies ne peuvent pas tout payer. Les responsables de départements, par exemple, vont dire aux maires : Ecoute, tu est bien gentil avec ton compteur Linky, mais si tu délibères tu n'auras pas de subvention pour le pont, pour le rond-point, pour le lampadaire.

Je suis contre le cumul des mandats. Je fais mon deuxième mandat et après j'arrête, c'est normal il faut faire la place aux jeunes. Par contre il y a des maires qui veulent être réélus, donc ils vont faire une belle allée, une belle avenue, et pour cela, il faut des sous. Ils sont donc peut-être prêts à sacrifier la santé de quelques personnes. Cette pression est très forte. On voit des délégués qui subissent ça.

Un participant

Comment réagit la ministre du logement, face à ça ?

Annie Lobé

La ministre du logement étant l'épouse, oui, ils se sont mariés, de Denis Baupin, Emmanuelle Cosse, je savais qu'ils avaient un enfant ensemble, ils se sont mariés à l'été 2015, j'ai appris qu'à leur mariage assistaient des éléphants du PS, c'est pour cela que quand vous m'apprenez qu'il a démissionné des Verts, je ne suis pas trop surprise.

Le participant

Je connais bien quelqu'un qui est chez les Verts et qui est un très bon ami de la ministre du Logement

Annie Lobé

Allez-y, tout doit être essayé !

Un participant

Je suis un accro du wifi, du portable obligatoire parce que je vis dans un camping en pleine nature, donc je suis obligé d'avoir ces outils-là. Je ne vous ai pas entendu parler, peut-être parce que je suis arrivé en retard, de l'aspect piratage. Le fait qu'on puisse savoir instant par instant la consommation que j'ai, si je suis présent dans le camping, si j'ai des clients, ça me paraît une forme d'espionnage qui est assez considérable. Ce n'est plus la liberté.

Un pirate peut très bien utiliser ces données, étudier quand je ne suis pas là, et venir avec une équipe et un camion, charger tout mon matériel et dévaliser grâce à cet outil.

(Ramon Bordallo : Absolument !)

Ça me paraît très, très grave. Une question que je pose, et je n'ai pas la réponse : ce signal passe à travers le compteur jusqu'à mon ordinateur. Est-ce qu'on ne pourrait pas pirater aussi mon ordinateur, est-ce que techniquement ça s'arrête au compteur, ou est-ce que ce signal-là peut traverser (*inaudible*) du compteur, et aller dans mes ordinateurs pour venir fouiller mes ordinateurs ?

Ramon Bordallo

Ce qui est technique, Annie vous l'expliquera tout à l'heure. Juste une anecdote. Je discute avec le gendarme, régulièrement, parce qu'il surveille, etc. Il me racontait l'anecdote suivante : un jeune s'est fait attraper avec des barrettes de shit, de la drogue. Il me dit : Avant, les gendarmes allaient partout sur le terrain, ils connaissaient tous les jeunes. Maintenant, ils sont juste sur Internet, et avec Internet ils ont toutes les informations, tous les numéros de téléphone, tous les (*inaudible*). Et s'il y a une personne un peu louche, ils gardent en stock toutes les conversations qui ont été faites.

C'est-à-dire que maintenant, l'espionnage, la gendarmerie fait ça tous les jours. Tous les jours. On n'a pas à s'affoler. Ils ont donc déjà énormément d'informations. Là-dessus, on n'a pas à se leurrer, on est déjà transparents pour la plupart des informations.

Il y a aussi l'anecdote d'Apple, qui ne voulait pas donner à la police américaine l'information sur le portable, mais ils arrivent à trouver. La police américaine avait récupéré le téléphone portable Apple d'un terroriste. Ils voulaient pouvoir l'analyser, mais ce genre d'appareil "n'obéit qu'à son maître", avec empreintes digitales et compagnie.

La police a donc demandé à Apple de décrypter les informations du portable pour pouvoir enquêter, mais Apple a refusé. Je pense en fait que ça leur a fait une bonne publicité pour tous les "citoyens" qui ont des informations à cacher à la police. Au final, ils ont dit qu'un hacker avait réussi là où la police avait échoué... Ça me paraît peu probable. Je pencherais plus pour croire que Apple a donné l'info tout en faisant croire qu'elle ne l'a pas donné.

Une participante

Les agents d'ERDF ne sont plus forcément des fonctionnaires ou assimilés, assermentés, puisqu'ils prennent des sous-traitants.

(Anne-Laure Mager : c'est comme les facteurs qui jettent le courrier, ils font ce qu'ils veulent !)

Est-ce qu'on peut voir en direct que telle famille est en vacances, que son compteur est arrêté ?

Annie Lobé

Pour utiliser les compteurs Linky pour le cambriolage, il n'y a même pas besoin d'être fortiche en informatique puisque le compteur lui-même, vous savez que 40 % des logements ont le compteur dans la rue, il suffit d'ouvrir avec un tournevis le coffret, vous appuyez sur un bouton et vous voyez la consommation de la journée.

Il suffit de passer, de faire une petite ronde, et on sait qui est là, qui n'est pas là. Pas besoin de revenir deux fois. Avant, il fallait revenir deux fois et faire une soustraction. Avec Linky, il suffit d'appuyer sur un bouton sur le compteur lui-même pour voir la consommation totale de toute la journée, donc ils peuvent effectivement déterminer si les gens sont là ou pas, etc. Ça va effectivement faciliter les cambriolages aussi. C'est vrai.

Et c'est un argument qu'on a soulevé depuis le début, dans les 40 premières lettres recommandées que Madame Royal a reçues avant le passage de la loi. Cet aspect piratage peut même aller beaucoup plus loin. Avec la fonction de déconnexion à distance du Linky, aux Etats-Unis et au Canada c'est sûr et certain, je ne sais pas si ici, ils ont mis des protections, mais aux Etats-Unis, quelqu'un qui prendrait le contrôle d'un groupe de compteurs qui ferait, à distance, j'allume j'éteins, j'allume j'éteins, peut carrément déclencher un incendie.

Des cyberterroristes installés bien tranquillement au-delà des frontières, en prenant le contrôle des appareils, pourraient provoquer le black-out généralisé.

Aujourd'hui, la France est organisée en régions, ce qui fait que s'il y a une région qui tombe, des protections font que cela ne peut pas prendre la France entière. Contrairement à cela, avec le Linky, on enlève toutes les protections. C'est l'une des raisons pour lesquelles, vous verrez sur le site de SantéPublique éditions, un Appel a été lancé le 29 novembre 2015, à renoncer à toutes ces technologies à cause de ce risque, justement à cause de ce risque :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Appel.doc>

D'un côté, on lutte contre le terrorisme, et d'un autre côté on va faciliter une forme de terrorisme qui est bien pire puisqu'elle peut mettre le pays complètement à terre.

Si on peut provoquer des incendies comme cela dans la France entière, vous imaginez...

J'avais écrit un article, justement, sur les conséquences d'un black-out, je ne l'ai jamais publié parce que c'est tellement grave, en trois semaines il peut y avoir 30 % de la population qui meure, parce que s'il n'y a plus d'électricité, il n'y a plus d'eau, s'il n'y a plus d'eau, vous imaginez l'hygiène...

(Ramon Bordallo : il n'y a plus de factures, non plus, c'est bon...)

A l'époque où j'ai écrit cet article, la seule cause de black-out que j'imaginai, c'était une tempête solaire, c'est-à-dire que le soleil envoie un champ électromagnétique énorme en direction de la Terre, c'est déjà arrivé en 1859. Tout ce qui existait à l'époque a été grillé,

mais il n'y avait pas grand chose (<http://www.santepublique-editions.fr/objects/corinne-bensimon-orage-magnetique.pdf>)

Si ça recommençait aujourd'hui, ça pourrait avoir le même effet, avec des conséquences beaucoup plus importantes parce que nous sommes beaucoup plus dépendants de tous ces réseaux électriques. C'était la seule cause possible de black-out que j'imaginai quand j'ai écrit cet article.

Maintenant, avec les compteurs et les réseaux intelligents, cela démultiplie les possibilités et malheureusement on est dans un monde où, comme on dit, on sait que la réalité dépasse la fiction.

Anne-Laure Mager

Il ne faut pas se leurrer avec les réseaux sans fil, il faut savoir que c'est vraiment des passoires au niveau sécurité. Il y a eu une émission de télévision, assez grand public : On n'est plus des pigeons, qui a très bien démontré que n'importe qui s'y connaissant un peu en informatique peut même avoir accès à tous les vols d'un aéroport, avec les trajectoires de vols et les informations de tour de contrôle. Et normalement, les aéroports devraient quand même être sécurisés.

Donc imaginez votre connexion en wifi, à partir du moment où c'est sans fil, cela fait des années qu'on le dit, il y a les problèmes sanitaires, mais il y a aussi tous les problèmes de sécurité. Sans fil, c'est sans filet au niveau sécurité parce que c'est super facile de le pirater. C'est très clair, c'est un problème en plus, mais malheureusement ce n'est pas nouveau, et ça ne fait que rajouter. Plus tout est interconnecté, plus c'est fragile. Il n'y a pas photo.

Annie Lobé

Donc on a 10 très bonnes raisons de refuser le Linky. Maintenant, la question est : comment réussir à convaincre mon maire. Cette question, comme vous le soulignez, se pose un peu différemment dans les petits villages et dans les grandes villes. Il faut s'adapter. Il y a une chose qui est claire, c'est que la lutte contre le Linky, c'est une lutte qu'on fait avec notre cerveau. Il faut réfléchir, concevoir des stratégies.

Par exemple, Monsieur, vous disiez : Je vais aller voir la femme du maire. Il faut vraiment, pour que ça aboutisse favorablement, trouver les bons canaux, trouver les bons arguments en fonction de qui on a en face de soi.

A une personne qui se lève : Vous devez partir, est-ce que je peux vous demander, en tant que Conseillère municipale, ce que vous retenir de cette réunion ?

La conseillère municipale

J'ai écouté tout ce qui a pu être dit (*suite inaudible*).

Annie Lobé

Est-ce que vous pensez être en mesure de transmettre ces informations de façon à ce que votre Conseil municipal vote une délibération ?

La conseillère municipale

Elle est reportée.

Une autre conseillère municipale de la même ville

J'ai été alertée par deux personnes malades, jeunes, gravement malades, qui s'inquiétaient de l'état des ondes. Elles essaient de vivre le plus naturellement possible depuis ces problèmes (cancer à 20 ans), donc elles s'inquiétaient à juste titre. Et comme je ne connaissais rien à cela, je me suis informée sur Internet, j'ai trouvé votre site et celui de Stéphane Lhomme, et j'ai suivi cela quotidiennement.

J'ai essayé de sensibiliser notre maire et les conseillers municipaux. Je suis tombée chez certains sur une porte ouverte, ou plutôt ouverte, et chez d'autres sur un mur, et finalement, j'ai pensé que peut-être ça pourrait aider à faire bouger les choses en lançant une pétition, ce que j'ai fait. Nous avons collecté 440 signatures pour un village de 2100 habitants.

Il y a eu cette réunion d'information organisée par une association locale qui a invité M. Roger Hubert. 80 personnes y ont assisté. Donc les gens étaient quand même bien sensibilisés. Le maire avait décidé de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal qui a eu lieu la semaine dernière et au dernier moment... Les maires des communes alentour étaient sensibilisés aussi par des citoyens. Ils se sont concertés entre eux, ont demandé au Sydeel, qui leur avait écrit qu'il n'y avait aucun problème, qu'il était pro-Linky. La communauté de commune a fait pression de la même chose, ERDF...

(Anne-Laure Mager : Quelle est la position de Pierre Aylagas ?)

(inaudible) Aucun problème ! On envisage d'acheter un instrument de mesure pour montrer qu'en fait il n'y a aucun problème, y compris sur l'antenne-relais sur le château d'eau de Saint-Génis-des-Fontaines, où il y a au moins 6 ou 7 cancers, dont une personne décédée il y a deux ou trois ans.

La décision finale des maires de la communauté de communes qui ont été un peu ébranlés pour certains, c'est d'attendre le Congrès des maires d'où ils recevront des informations officielles du Sydeel.

Je pense que d'ici là rien ne va bouger. Je vais essayer de revenir à la charge avec une demande de délibération, parce qu'il y a quand même une majorité, pas une grande majorité, mais tout de même une certaine majorité au sein du Conseil municipal qui serait pour interdire le Linky.

Le maire envisage de faire une réunion publique, organisée par la mairie cette fois, mais avec quel intervenant ? Certainement ERDF et le Sydeel, pour répondre aux questions des habitants et les rassurer.

Annie Lobé

Au niveau du Sydeel, j'ai envoyé un mail à son directeur et à son président en leur disant :

« En les dissuadant d'agir (les maires), vous vous exposez vous-mêmes à ce que les maires se retournent contre vous le jour où leur responsabilité sera légitimement mise en cause par les victimes. En date du 21 mars 2016, le Sydeel a envoyé, en effet, à tous les maires pour les « rassurer » sur le fait qu'ERDF prendra à sa charge les dégâts causés par le Linky dans les termes suivants : "En résumé, compte tenu du fait que le concessionnaire, gestionnaire de réseau ERDF est seul chargé de l'activité de comptage à laquelle n'a pas accès le Sydeel, la responsabilité de celle-ci (l'autorité concédante, le Sydeel et des communes qui en sont membres ne paraît pas pouvoir être engagée."

C'est ce qu'il a écrit aux maires, mais vous voyez que c'est une affirmation au conditionnel.

Ce mail va être rendu public. Il a déjà été rendu public, puisqu'il a été envoyé à tous ceux dont nous avons l'adresse mail. Ce que je vais suggérer ici pour le département, c'est une campagne de lettres recommandées au Sydeel, le syndicat départemental d'électricité.

Ici, c'est lui qui va bloquer. Tous les maires qui m'ont reçu dans le Haut-Conflent et le Capcir m'ont dit : Il faudrait qu'on soit appuyés par le Sydeel. Malheureusement, c'est le contraire. Le Sydeel les enfonce et les décourage.

Donc il faut, je pense, proposer principalement une campagne de lettres recommandées, et c'est peut-être valable pour vous, Monsieur Bordallo, vous pouvez nous dire ce qui se passe dans votre département avec le SDE ?

Ramon Bordallo

Comme tous les syndicats de France et de Navarre, ils font du bon boulot. Ils ont mis de l'électricité partout. Je dois reconnaître que les poteaux d'EDF qu'ils installent sont très nombreux et très visibles, mais ils ont amené l'énergie partout. Dans les Trente Glorieuses, ils avaient un objectif, amener de l'énergie partout, et ils ont réussi.

Par contre, ils sont toujours, je crois, dans ce rêve des Trente Glorieuses, ils n'ont pas compris que le monde avait changé. Le président du syndicat doit avoir 85 ans, il était là à 30 ans, cela fait 60 ans qu'il dirige le syndicat et il est très difficile de le faire changer d'avis. Pour eux, c'est vraiment, non pas une idée fixe, c'est le seul horizon possible pour eux. C'est pour ça qu'ils ne sont pas capables de comprendre que certaines choses ont changé, des maladies nouvelles qui apparaissent. Pour eux, ça n'existe pas.

Le mot « progrès », je ne l'utilise plus (*rires*). Je parle d'évolution technique.

(Fin de la dernière cassette enregistrée)

Compte rendu rédigé par Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr>